

ON S'ABONNE :

PARIS, rue du Croissant, 12.
 DÉPARTEMENTS et ALSACE-LORRAINE, chez les libraires, les directeurs de poste et de messageries, et aux Agences de la Société Générale.
 ALLEMAGNE, dans les bureaux de poste et chez V. A. Ammel, libraire, rue Brûlée, 5, à Strasbourg.
 ANGLETERRE, à Londres, chez MM. Delany, Davies & Co, 1, Finch Lane, Cornhill, et à l'Agence de la Société Générale, Lombard Street, E. C.
 AUTRICHE, BELGIQUE, ESPAGNE, HOLLANDE, ITALIE et autres pays de l'Union postale, dans les bureaux de poste et chez les libraires.

APRÈS BOURSE
 QUATRE HEURES

	Hausse	Baisse
3 0/0	79 55	» » » 30
3 0/0 amortiss.	81 20	» » » 30
4 1/2 0/0 1883	107 85	» » » 30
Cons. anglais	100 3/8	1/16 » » »
Italie	96 05	» » » »
Flor. autric. (or)	88 3/4	1/4 » » »
Esp. Extér. nouv.	55 7/8	» » » 3/16
Egyptien 6 0/0	330 »	» » » »
Ch. Égyptiens	436 25	» » » 1 25
Turc 4 0/0 (nouv.)	14 15	» » » 15
Banque ottomane	495 »	» » » 5 »

PARIS, 3 NOVEMBRE

DERNIÈRES NOUVELLES

LE CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres qui a été tenu ce matin à l'Élysée s'est principalement occupé de la campagne dirigée par les radicaux contre le clergé, à l'occasion des élections. Les ministres se sont mis d'accord sur les sens des déclarations qu'ils pourraient être appelés à faire devant la Chambre, plusieurs membres de l'extrême gauche ayant manifesté l'intention d'intercaler le mot « républicain » sur les prétendues menées des évêques et du clergé des campagnes.
 Le conseil s'est également occupé de deux projets de lois que M. Goblet compte déposer dès la rentrée des Chambres. Ces projets sont relatifs aux tramways et à l'avancement des instituteurs et aux écoles professionnelles.

L'attentat contre M. de Freycinet

D'après les renseignements que nous avons recueillis, les dépositions des témoins entendus aujourd'hui par M. le juge d'instruction Benoist seraient très favorables à l'accusé. Celui-ci serait mis en liberté prochainement.
 Les deux officiers d'ordonnance du ministre de la marine qui arrêterent Mariotti ont agité la question de savoir si la balle qui n'a pas été retrouvée sur la chaussée avait pu passer par les portières.
 Mais M. de Freycinet a informé M. Benoist que les glaces des portières étaient levées au moment où Mariotti a fait feu.

INTÉRIEUR

Le comte de Munster remettra jeudi ses lettres de créance au président de la République.

L'agence Havas nous communique la note suivante :
 « Le ministre de la guerre a reçu des dépêches du général de Courcy.
 « Elles sont purement relatives à des détails techniques, à des demandes de décorations et à des demandes de matériel et de personnel.
 « Elles font connaître, en outre, que les opérations contre les bandes de rebelles se poursuivent dans l'intérieur du Delta.
 « Le ministre de la guerre a adressé un télégramme au général de Courcy, dans le but de savoir prochainement quelle a été la conséquence du succès de Than-Mai sur les opérations actuellement en cours.
 « D'après cette note, rien ne confirme la nouvelle donnée par un journal militaire, que nous reproduisons dans nos Échos.

Tous les documents sont réunis au ministère des finances pour la présentation d'un projet tendant à la suppression des trésoriers-payeurs généraux.
 Ce projet sera déposé par M. Sadi-Carnot à la rentrée des Chambres.

Le ministère a toujours l'intention de donner sa démission avant la reprise des travaux parlementaires, vraisemblablement le 10 novembre, dans le conseil qui sera tenu le matin. Il se reconstituerait au cours des travaux de validation et reparaitrait devant les Chambres, précédé d'une déclaration dont on ignore encore les termes.

On annonce que M. de Girardin, directeur du cabinet du ministre de l'intérieur, remplacé par M. Massicault à la préfecture de Lyon. Jusqu'à présent, la République a été incapable de mettre la main sur un bon administrateur pour le département du Rhône. Des préfets comme M. Vaisse ou M. Henri Chevreau sont difficiles à remplacer.

Des élections au conseil d'arrondissement auront lieu le 20 novembre dans les cantons de Rozy-sur-Sèvre (Aisne), Quathon (Manche) et Sarzeau (Morbihan).
 Le même jour, une élection au conseil général aura lieu pour le canton de Forcalquier (Basses-Alpes).

Le comité conservateur du huitième arrondissement offrira prochainement un banquet à MM. Roy de Puyloutain et Conte, ministres plénipotentiaires, arbitrairement frappés par M. de Freycinet. On se rappelle que ces deux honorables diplomates ont été considérés comme démissionnaires, par le ministre des affaires étrangères, parce qu'ils avaient usé, selon leur conscience, de leurs droits de citoyens pendant la dernière période électorale.

EXTÉRIEUR

Londres, 3 novembre.
 On télégraphie du Caire au Times, le 2 novembre :
 « Un correspondant militaire, généralement bien informé, écrit d'Assouan :
 « Nous pouvons nous attendre à être bientôt en contact avec l'ennemi.
 « Le chef Soho s'est très certainement mis en marche. Toutefois, on ne sait pas d'une manière certaine quelle direction il a prise.

Londres, 3 novembre.
 On mande de Copenhague au Standard, le 2 novembre :
 « Un correspondant militaire, généralement bien informé, écrit d'Assouan :
 « Nous pouvons nous attendre à être bientôt en contact avec l'ennemi.
 « Le chef Soho s'est très certainement mis en marche. Toutefois, on ne sait pas d'une manière certaine quelle direction il a prise.

Londres, 3 novembre.
 On mande de Copenhague au Standard, le 2 novembre :
 « Un correspondant militaire, généralement bien informé, écrit d'Assouan :
 « Nous pouvons nous attendre à être bientôt en contact avec l'ennemi.
 « Le chef Soho s'est très certainement mis en marche. Toutefois, on ne sait pas d'une manière certaine quelle direction il a prise.

LA PATRIE

en date d'hier, qu'une note collective exposant la situation politique du Danemark et signée par tout le corps diplomatique, a été envoyée aux puissances.

Saint-Thomas, 3 novembre.
 On annonce d'Haïti que, par suite des mauvais procédés du gouvernement haïtien à l'égard des colonies étrangères, les représentants français et anglais ont réclamé l'envoi de navires de guerre dans les eaux haïtiennes.

INFORMATIONS

Mgr di Rende, nonce apostolique du Saint-Siège à Paris, part demain pour Rome.
 Le prélat sera de retour à Paris vers le 15 décembre — quelques jours avant la réunion du Congrès.

Le Saint-Siège songe très sérieusement à nommer un légat à Pékin, comme il vient d'en nommer un à Yeddo.
 Cette nomination aurait pour conséquence de nous enlever le protectorat que nous exerçons aujourd'hui, sur tous les missionnaires catholiques résidant en Chine, que ceux-ci soient Français, Italiens, Espagnols, Brésiliens, etc., etc.
 Le gouvernement français serait disposé à abandonner ce privilège, si le cabinet de Pékin lui accordait certains avantages dans le traité de commerce que l'on négocie actuellement.

Conformément aux instructions du ministre des affaires étrangères, notre consul en Birmanie, M. Hass qui, on le sait, avait quitté son poste, est retourné à Mandalay.
 Sa présence y est d'autant plus nécessaire que nous n'avons plus d'agent en Birmanie, M. Vossion, vice-consul à Rangoon, étant actuellement en France.

M. Hass ne devra laisser le consulat de Mandalay qu'après avoir remis officiellement le service à son successeur, M. de Bontellier.
 On pense qu'à son retour en France il sera mis en disponibilité.

C'est la conséquence fatale des changements survenus ou qui vont survenir dans la politique coloniale.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

DU 1^{er} NOVEMBRE

Rhône (canton de Givors)
 Election au conseil général du Rhône :
 MM. Prenat, conserv., 1.708 v. Elu.
 Lour, rep., 1.612

Somme (canton de Moliens-Vidame)
 Election d'un conseiller d'arrondissement :
 MM. de Louvencourt, cons., 1.200 v. Elu.
 Pié, rep., 1.115

Les conservateurs gagnent ces deux sièges ; ces deux succès sont à noter et nous amènent à dire que tous les efforts du parti conservateur doivent se porter sur les élections départementales. La majorité au conseil général et au conseil d'arrondissement, c'est la majorité dans le département. C'est l'influence certaine, efficace du parti des honnêtes gens contre les hommes de désordre et de révolution.

La majorité dans le conseil départemental, c'est la majorité au Sénat ; cette majorité nous l'avons perdue, il faut la reconquérir, et nous n'hésions pas à le dire, la victoire définitive est à ce prix.
 Il faut donc que les sous-comités restent en permanence et continuent à lutter avec la même activité et la même énergie que s'ils étaient en pleine période électorale.

L'accord républicain

On lit dans la République française :
 « Quand les monarchistes annoncent des hécatombes de fonctionnaires dans les services de l'intérieur, des finances, des travaux publics, ils ajoutent une simple calomnie à toutes celles que nous avons déjà relevées à leur charge. »

On lit dans le Temps :
 « On voit surgir quelque chose d'assez laid. C'est la chasse aux fonctionnaires : c'est le commencement d'une série de dénonciations s'attaquant non seulement à leur personne, mais encore à leur entourage, à leurs familles, à leurs relations mondaines et de famille.
 « C'est même le caractère nouveau, odieux et ridicule à la fois, de cette nouvelle campagne. »

Les deux organes quasi officiels de l'opportuno-brissonnisme, se traitent, on le voit, de façon fort dure.

La République française qualifie le Temps de « monarchiste » et l'accuse d'ajouter « une simple calomnie à toutes celles que l'on a déjà relevées à sa charge. »

Temps se sert, dans sa réponse, des mots : ridicule et odieux.
 On comprend le sentiment de condescendance qui ne nous permet pas d'insister.

On nous affirme que l'honorable rédacteur en chef du Temps a relevé personnellement les injures que la République française adresse à ses collaborateurs et à lui-même, et que le terrain de la polémique serait actuellement déplacé.

Nous espérons que cette information sera promptement démentie.

M. Herber est un fort galant homme. M. Spuller a dit, on le sait, bon sens :

ils comprendront qu'à l'heure actuelle ils ont mieux à faire que se couper la gorge.

DIVORCE OBLIGATOIRE

Il paraît que la République et la France sont à ce point unies que distinguer entre elles est une subtilité condamnable, factieuse et dont les tribunaux pourraient avoir à connaître.

C'est la République française qui prêche le dogme nouveau avec la grâce et l'onction qui sont, comme chacun sait, ses qualités maitresses.

Il nous faut l'avouer : ses enseignements ne nous ont pas éclairés ; ses menaces ne nous ont pas effrayés ; ni notre raison.

Nous continuerons à distinguer, malgré cette magistrature spéciale que l'on ne doit pas confondre avec la justice ; quelles que soient les sévérités de « l'opinion publique » à notre égard, nous persisterons à réclamer le divorce de la France et du régime républicain. C'est même un divorce obligatoire qui s'impose pour incompatibilité d'humeur, de mœurs, de tendances et d'aspirations.

Pour être intime, l'union d'un pays et de son gouvernement doit avoir été contractée librement, par consentement mutuel, dans les formes que nous appelons nationales.

Le peuple dicte lui-même la formule qui diffère peu de l'allocution officielle en usage dans les masses :

« Nous sommes unis dans la bonne et la mauvaise fortune. Nous grandissons ensemble, nous souffrons ensemble, nous nous relèverons ensemble. »

Cette union, la prospérité la consacre, et le malheur la rend plus étroite.

L'histoire devient commune à la France et au gouvernement qu'elle s'est choisis, leurs cœurs battent à l'unisson d'une même espérance et d'une même douleur.

C'est ainsi que les Napoléons sont entrés si profondément dans la chair et dans le sang de la France, que leurs gloires sont inséparables et que, dans les revers, l'Empire et la Patrie tombent, à la même heure, frappés par la même balle.

La République n'a pas, il est vrai, de grandeur à partager. Mais nous devons reconnaître qu'entre la France et elle, il existe une communauté de souffrances qui les devraient attacher l'une à l'autre si la cause en était plus noble.

La République et la France ont subi de compagnie de petites humiliations en Egypte et à Madagascar ; le choléra doit entrer dans la bourse commune, et le déficit qui ruine la France déshonore son gouvernement.

Les malheurs de la France ne lui avaient aliéné aucune sympathie, et presque tous en Europe s'accordaient à respecter son deuil.

La République a jeté le ridicule sur nos infortunes, remplacé par de grotesques oripeaux le crêpe national.

Que la France ait subi sans révolte ce régime de carnaval, nous ne pouvons, hélas ! le nier.

C'est là un phénomène psychologique que la science a souvent décrit sans jamais l'expliquer.

L'on a vu des femmes nobles et fières, prises de l'on ne sait quel vertige, dominées par une dépravation soudaine des sens et du goût, se jeter dans les bras d'un lourdaud malpropre et difforme.

C'est, d'ordinaire, une folie peu durable, et nous avons la ferme espoir que la France, ouvrant enfin les yeux, chassera avec dégoût l'affreux compagnon qu'elle a si longtemps accepté.

Non, certes, il n'existe pas entre la République et la France ce lien sacré que rien ne peut rompre ; il y a rencontre fortuite, caprice inavouable, et qu'une apathique résignation a pu seule prolonger ; mais la séparation est prochaine, inévitable, et si l'Empire a disparu dans une grande tragédie nationale, extraordinaire comme la fortune même des Napoléons, la République s'enlèvera dans le mépris public, sombrera dans la banqueroute, finira comme un homme d'affaires véreux qui suspend ses paiements et ferme ses guichets.

Le citoyen Borriglione, séparatiste enragé, maire de Nice, et élu miraculeusement député, restera-t-il à la mairie, ira-t-il siéger à la Chambre ou sera-t-il révoqué ?

Ces questions se posent à Nice, et voici ce que répond le Petit Provençal :

Le bruit court à Nice que M. Borriglione donnerait sous peu sa démission de maire ; d'autre part, on dit aussi qu'appelé à Paris, par M. Rouvier, pour défendre sa cause auprès des ministres, il se trouverait, de par la volonté du ministre de l'intérieur, forcé de choisir entre sa démission ou sa révocation comme maire.

Grâce à cette espèce de compromis, son élection, comme député, ne serait pas invalidée, et le préfet du département ne serait pas déplacé.

Qu'y a-t-il de vrai dans ces on-dit ? C'est ce que nous saurons bientôt.

Ce compromis, s'il se prolongeait, serait un scandale, une honte pour le gouvernement et un outrage au suffrage universel. Le sieur Borriglione affecté des allures séparatistes, les journaux italiens l'ont souvent déclaré, revendiqué pour le représentant de l'Italie. Son maintien à la mairie est considéré comme un défi porté à l'opinion publique et son

élection a scandalisé tout le département. On a cité tout haut les manœuvres indignes : l'honneur de la cité, l'honneur du Parlement exigent que cet homme disparaisse comme magistrat municipal et comme député, c'est une question de probité nationale.

Il y a quelques années, un autre séparatiste avéré fut élu député ; la Chambre l'invalida.

Nous verrons si la majorité de 1885 aura moins de pudeur que son aînée.

Le cabinet canadien examine en ce moment la question relative à l'exécution de Riel. Le cabinet est divisé ; mais jusqu'à présent les partisans d'une commutation de peine sont en minorité.

De grands efforts, par voie de pétitions, lettres, démarches personnelles, sont faits chaque jour pour obtenir la grâce du condamné. Les télégrammes venus du Canada s'étonnent que le gouvernement tarde tant à faire connaître sa décision.

Une pétition a été adressée à la reine Victoria par l'Association internationale d'arbitrage et de paix, en faveur du malheureux chef des Métis, mais Sa Majesté britannique a fait répondre par son secrétaire qu'elle ne pouvait rien décider sans l'avis de ses conseillers.

La pétition a donc été renvoyée au ministre des colonies, qui à son tour a répondu que le droit de grâce avait été délégué par la reine au gouverneur général du Canada, lequel, après avoir consulté le conseil privé de la Dominion, pouvait prendre la décision qui lui paraîtrait convenable et que toute intervention de la reine serait inconstitutionnelle et constituerait un empiètement sur les droits et les responsabilités du gouvernement canadien.

CE QUE NOUS COUTE LE TONG-KING

Voici la liste précise des crédits accordés, avec la date à laquelle les lois qui les ouvraient ont été définitivement votées :

LOIS DE	CHIFFRE des crédits.
28 mai 1883	5.300.000 fr.
22 décembre 1883	9.000.000
22 décembre 1883	20.000.000
16 août 1884	38.363.874
12 décembre 1884	16.147.368
12 décembre 1884	43.422.669
15 avril 1885	50.000.000
3 avril 1885	150.000.000
Total	332.233.242 fr.

L'expédition du Tong-King a donc coûté, jusqu'à ce jour, 332 millions en chiffres ronds.

Nous ne parlons que des sommes votées, mais les dépenses engagées dépassent de beaucoup ce chiffre colossal.

Quant au nombre des tués, il est supérieur à quinze mille.

Et il s'est trouvé une majorité pour déclarer avec son maître que l'expédition du Tong-King devait être poursuivie, attendu que c'était une œuvre profitable pour le pays et qu'elle n'avait coûté que sept cents hommes à la France !

LES DÉNONCIATEURS

Les radicaux s'abandonnent en ce moment à ce prurit de dénonciations qui les tourmente toujours. La Lanterne, le Radical, la Nation, etc., roulent et se valent avec délices dans cette ornière fangeuse.

C'est le journal de M. Yves Guyot, M. Yves Guyot lui-même, qui s'est mis à la tête de cette campagne misérable.

Dans un récent discours, l'ex-petit employé, qui a fait son chemin, nous les reconnaissions, a dénoncé qu'il les fonctionnaires ? Non : leurs femmes !

Cela peut paraître fantaisiste, grotesque, et être considéré comme une mystification, mais cela est réel ; et si l'on réfléchit qu'il s'agit d'avancer que ce sont des journalistes, des députés français qui tombent aussi bas, nous sommes contraint de le faire et d'ajouter : Ces turpitudes ne se voient que chez nous et en République.

Voici ce que dit à ce propos le Journal des Débats :

Nous avions raison de prendre très au sérieux le passage de son récent discours où M. Yves Guyot signalait aux amateurs de dépravation les femmes de nos fonctionnaires. La menace commença déjà à se réaliser. C'était au journal la Lanterne qu'il appartenait d'en faire la première application, puisque c'est lui qui avait organisé le banquet où M. Yves Guyot a prononcé son fameux discours. La Lanterne n'a pas voulu en rester à l'aveuglement, elle est passée tout de suite à la dénonciation. « Ce n'est pas seulement, dit-elle, dans les petites villes et dans les communes de Breagne que le mal existe. Et elle signale tout de suite une des grandes villes de France, où le préfet d'un de nos plus importants départements se laisserait entraîner à de fâcheuses débauches par pure faiblesse conjugale.

Ne croyons pas que la Lanterne se borne à dénoncer en général ; point : elle est plus pratique que cela et exerce son métrier consciencieusement : elle nomme les femmes qu'il faut épurer.

Dans une réunion d'une ville du Rhône, où se trouvait MM. Marmonnier et Bardeau, les avant pour interrompre acharnés, au point de vue révolutionnaire, qui ? Le receveur de l'enregistrement.

Le fait est signalé au préfet, qui le transmet au directeur de l'enregistrement du département. Le receveur de l'enregistrement répond de la manière la plus insolente, ne faisant même pas précéder les noms des pavidités des mots : « monseigneur » ou « citoyenne ».

Le préfet s'indigne ; et pourquoi ? Parce que Mme Massicault tient à l'honneur de

faire partie de toutes les confréries religieuses, de se faire bien venir dans le monde cléricale ; et qui la patronne, qui la chaperonne, qui l'y introduit ? Madame la Directrice de l'enregistrement.

Le Journal des Débats s'indigne et se déssole.

Voilà où nous en sommes. Que sera-ce lorsque la fureur de dénonciation sera déchaînée partout ?

La dénonciation suit son chemin, elle est adressée aux lecteurs de la Lanterne, elle atteint deux femmes à la fois. Telles sont les mœurs nouvelles qu'on veut nous faire. Il ne suffira plus qu'un fonctionnaire fasse son devoir, qu'il le fasse même avec une distinction reconnue de ses chefs ; on descendra dans sa vie de famille, on scrutera la conscience de sa femme, de sa mère, de sa sœur ; on dénoncera ceux ou celles qui tiennent à lui par les liens les plus délicats. Les journaux ou laïcs se feront sur lui et sur les siens les exécuteurs des soupçons du premier venu. Tout cela est odieux et misérable. Ou avilit les fonctions publiques ; que l'on s'étonne après cela si les fonctionnaires sont mécontents.

Il est bien temps de se plaindre et de protester. Mais ce sont là mœurs républicaines : le Journal des Débats le sait bien.

La Nation s'acharne après M. Cambon, préfet du Nord, qu'il dénonce aux fureurs ministérielles et aux colères populaires :

A contribué puissamment au succès de la liste radicale-orientaliste dans le Nord. Etait en relations avec quelques-uns des chefs du parti monarchiste dans ce département. Soutient les administrateurs orientalistes de la Compagnie d'Anzin contre les ouvriers mineurs dans la grève de l'andrier, et rendit illusoire l'enquête dirigée par M. Clémenceau, en préparant les interrogatoires et dictant à l'avance les réponses.

Nous citons ces deux dénonciations comme spécimens du travail auquel se livrent les pourvoyeurs libres de la République ; d'autres, du même genre, se produisent chaque jour du haut en bas de l'échelle.

Le Journal des Débats s'indigne et se déssole.

Voilà où nous en sommes. Que sera-ce lorsque la fureur de dénonciation sera déchaînée partout ?

La dénonciation suit son chemin, elle est adressée aux lecteurs de la Lanterne, elle atteint deux femmes à la fois. Telles sont les mœurs nouvelles qu'on veut nous faire. Il ne suffira plus qu'un fonctionnaire fasse son devoir, qu'il le fasse même avec une distinction reconnue de ses chefs ; on descendra dans sa vie de famille, on scrutera la conscience de sa femme, de sa mère, de sa sœur ; on dénoncera ceux ou celles qui tiennent à lui par les liens les plus délicats. Les journaux ou laïcs se feront sur lui et sur les siens les exécuteurs des soupçons du premier venu. Tout cela est odieux et misérable. Ou avilit les fonctions publiques ; que l'on s'étonne après cela si les fonctionnaires sont mécontents.

Il est bien temps de se plaindre et de protester. Mais ce sont là mœurs républicaines : le Journal des Débats le sait bien.

La Nation s'acharne après M. Cambon, préfet du Nord, qu'il dénonce aux fureurs ministérielles et aux colères populaires :

A contribué puissamment au succès de la liste radicale-orientaliste dans le Nord. Etait en relations avec quelques-uns des chefs du parti monarchiste dans ce département. Soutient les administrateurs orientalistes de la Compagnie d'Anzin contre les ouvriers mineurs dans la grève de l'andrier, et rendit illusoire l'enquête dirigée par M. Clémenceau, en préparant les interrogatoires et dictant à l'avance les réponses.

Nous citons ces deux dénonciations comme spécimens du travail auquel se livrent les pourvoyeurs libres de la République ; d'autres, du même genre, se produisent chaque jour du haut en bas de l'échelle.

Le Journal des Débats se demande où nous allons ? Mais tout simplement à la liste des suspects, avec toutes ses conséquences ; cela était fatal, et les républicains s'étonnent, ou semblent s'étonner de la déconsidération absolue dont est frappée la République !...

Nous avons dit hier que M. Rousseau, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, battu comme député et, par conséquent, démissionnaire, avait insisté auprès de M. Brisson et même du président de la République pour qu'il fut donné un successeur. Il nous revient aujourd'hui quelques révélations sur les intrigues qui se tramèrent en ce moment pour la succession de M. Rousseau.

M. de Lanessan avait, disait-on, les plus grandes chances, mais M. de Lanessan avait un défaut : il n'était pas candidat du genre de M. Grévy. M. Wilson avait un protégé, M. Félix Faure, député républicain, opportuniste militant.

M. Félix Faure occupait sous le ministère Ferry ces mêmes fonctions de sous-secrétaire des colonies ; on lui reproche d'avoir eu sa petite part dans les derniers événements du Cambodge et de l'Annam. De là certaine hésitation dans le cabinet au sujet de ces deux candidats ; de là certains projets de fusion des colonies avec d'autres ministères. On voudrait éviter de faire un choix.

Néanmoins, paraît-il, M. Wilson ne se tient pas pour battu.

Ah ! ça, est-ce que nous n'en avons pas fini avec l'ingérence inconstitutionnelle et fastidieuse de Monsieur Gréard dans les affaires de l'Etat ? Ce népotisme est irritant, scandaleux, et en demander la fin c'est plaider pour la considération du chef de l'Etat.

Néanmoins, paraît-il, M. Wilson ne se tient pas pour battu.

Ah ! ça, est-ce que nous n'en avons pas fini avec l'ingérence inconstitutionnelle et fastidieuse de Monsieur Gréard dans les affaires de l'Etat ? Ce népotisme est irritant, scandaleux, et en demander la fin c'est plaider pour la considération du chef de l'Etat.

Néanmoins, paraît-il, M. Wilson ne se tient pas pour battu.

Ah ! ça, est-ce que nous n'en avons pas fini avec l'ingérence inconstitutionnelle et fastidieuse de Monsieur Gréard dans les affaires de l'Etat ? Ce népotisme est irritant, scandaleux, et en demander la fin c'est plaider pour la considération du chef de l'Etat.

Néanmoins, paraît-il, M. Wilson ne se tient pas pour battu.

Ah ! ça, est-ce que nous n'en avons pas fini avec l'ingérence inconstitutionnelle et fastidieuse de Monsieur Gréard dans les affaires de l'Etat ? Ce népotisme est irritant, scandaleux, et en demander la fin c'est plaider pour la considération du chef de l'Etat.

Néanmoins, paraît-il, M. Wilson ne se tient pas pour battu.

Ah ! ça, est-ce que nous n'en avons pas fini avec l'ingérence inconstitutionnelle et fastidieuse de Monsieur Gréard dans les affaires de l'Etat ? Ce népotisme est irritant, scandaleux, et en demander la fin c'est plaider pour la considération du chef de l'Etat.

Néanmoins, paraît-il, M. Wilson ne se tient pas pour battu.

Ah ! ça, est-ce que nous n'en avons pas fini avec l'ingérence inconstitutionnelle et fastidieuse de Monsieur Gréard dans les affaires de l'Etat ? Ce népotisme est irritant, scandaleux, et en demander la fin c'est plaider pour la considération du chef de l'Etat.

Néanmoins, paraît-il, M. Wilson ne se tient pas pour battu.

Ah ! ça, est-ce que nous n'en avons pas fini avec l'ingérence inconstitutionnelle et fastidieuse de Monsieur Gréard dans les affaires de l'Etat ? Ce népotisme est irritant, scandaleux, et en demander la fin c'est plaider pour la considération du chef de l'Etat.

affaires, pour recevoir la déclaration de M. de Freycinet.

M. de Freycinet a déclaré qu'il ne connaissait ni Mariotti, ni la cause qui l'avait amené à commettre l'acte empiétant de folie qui avait motivé son arrestation. « C'est à peine, a-t-il dit, que je me suis douté de ce qui venait de se passer ».

En sortant du ministère, M. Benoît s'est rendu au pont de la Concorde, et M. Clément l'a mis au courant des constatations auxquelles il avait procédé la veille.

Nous avons dit que, lors de la première perquisition faite au domicile de Mariotti, rue de Valenciennes, 314, il avait été saisi un grand nombre de papiers.

Le journal dont il parlait au moment de son premier interrogatoire a été retrouvé, il contient les principaux incidents de sa vie, et il en avait extrait toute l'affaire concernant sa fille, et racontée telle qu'il l'a faite aux magistrats chargés de l'instruction.

Ce mémoire a douze pages de papier écru, grand format. Mariotti termine en disant : « qu'il ne veut pas mourir sans avoir pu dire la vérité ».

Une nouvelle perquisition faite à son domicile a amené la découverte d'un poignard et d'un casse-tête, qui ont été saisis, ainsi qu'un grand nombre de cartouches de revolver.

M. Laguerre a écrit à M. de Freycinet pour lui dire que s'il avait accepté d'être le défenseur de Mariotti, il ne s'était guère gué dans sa détermination aucun sentiment d'hostilité personnelle contre le ministre des affaires étrangères.

M. de Freycinet a immédiatement répondu au défenseur. Sa lettre se termine par cette phrase :

« Comme je n'en veux pas à Mariotti, je me félicite qu'il vous ait choisi pour être son défenseur ».

M. Laguerre a reçu dans l'après-midi d'hier l'autorisation de communiquer avec son client. Il espère obtenir sa liberté.

LA CONFÉRENCE MONÉTAIRE

Dans la séance que la Conférence monétaire a tenue hier, l'attente s'est à peu près établie sur toutes les classes de la nouvelle convention. En ce qui concerne toutefois la circulation dans l'union latine des pièces d'argent étrangères et l'application du traité de la nation la plus favorisée pour la liquidation des écus d'argent, la rédaction définitive n'a pas encore été arrêtée.

La prochaine séance aura lieu mercredi, et les délégués s'en iront en mesure de signer la nouvelle convention vers la fin de la semaine.

RÉUNION PLÉNIÈRE DES GAUCHES

Ils étaient treize ! Treize ! Voyez la boutique à treize !

Voici leurs noms :

MM. Saint-Marlin, Remotillet, Yves Guyot, de Heredia, de Motteville, Hubbard, Vergin, Hude, Maurice Faure, Julien, Colfavru, Barbe, de Jouvencel.

Sept de ces treize appartenant au département de Seine-et-Oise.

M. Lockroy présidait.

Il pensait qu'une réunion plénière est nécessaire pour permettre aux nouveaux élus d'échanger leurs vues sur les questions qui seront discutées durant la prochaine législature et permettre ainsi d'établir un programme que la majorité republiaine.

Une discussion s'est ensuite engagée sur les réformes que devra accomplir la nouvelle Chambre : séparation de l'Eglise et de l'Etat, réforme financière, réforme judiciaire, réforme du personnel administratif, enfin bandon de la politique coloniale.

M. Yves Guyot a entretenu longuement la réunion de notre situation coloniale. Il est partisan de l'évacuation du Tong-King et de Madagascar, tout en sauvegardant l'honneur national.

Un des députés présents avait proposé d'insérer dans le programme « l'évacuation coloniale ». Cette formule a été trouvée trop radicale, et on a décidé de la remplacer par celle de « politique de liquidation coloniale ».

M. Yves Guyot a ensuite développé le système qu'il préconise pour arriver graduellement à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et que nous avons d'ailleurs exposé à cette place il y a quelques jours.

M. Maurice Faure a demandé que des mesures soient prises pour qu'il n'y ait pas de gouvernement plus complet sur le dévouement des fonctionnaires qu'il rétribue. Nous avons également fait connaître le projet de loi que M. Maurice Faure proposait pour atteindre ce but et qui consiste à publier toutes les nominations au Journal officiel.

On sait que ce projet est une invite à la dénonciation par la voie de la presse.

Une prochaine réunion aura lieu, de nombreuses invitations ont été adressées aux députés. On espère être plus de treize.

Écoutez donc, treize ! le nombre est de mauvais présage, parait-il, et pour être il penseur on n'en est pas moins superstitieux — au contraire !

GAZETTE DE PARIS

LA LIBERTÉ DES CRIS

La Cour de cassation a jugé d'après la lettre plutôt que d'après l'esprit de la loi. Montesquieu a eu tort ; son livre est celui d'un rêveur. Et celui qui a dit : « La loi est l'esprit vivifié », s'est trompé outrageusement. Nous n'avons pas à discuter le jugement porté par la plus haute magistrature du pays. Nous pouvons le regretter, nous devons le respecter. Tant pis si nous continuons à être assourdis par les cris insupportables des vendeurs de « canards »... C'est le mot propre, parait-il, dont on désigne des publications qui parfois ne le sont guère — propres !

Un commerçant est faufile, partant passible des rigueurs de la justice, s'il trompe son client sur la nature de la marchandise ; s'il lui vend, par exemple, de l'os pour du lièvre ou du zinc pour du bronze. Mais il est désormais permis à qui ce soit de tromper l'acheteur d'un imprimé au moyen d'un faux titre crié en pleine rue et annonçant une nouvelle sciemment fautive, un attentat, un suicide, une arrestation, une catastrophe financière, etc.

Ceux-là même qui n'achètent pas le journal ou l'imprimé contenant la fautive nouvelle crée ainsi dans tous les coins de Paris seront induits en erreur ; il y a ainsi double profit pour celui qui lance la publication mensongère : bénéfice pécuniaire en vendant le plus possible de ses canards de papier ; bénéfice moral — immoral plutôt — en répandant dans la ville un fait inventé et qui a intérêt à propager.

Supposons maintenant que l'un de ces quatre matins quelqu'un s'avise de livrer à ces vendeurs ambulants et encombrants une feuille imprimée, en leur enjoignant de crier : « La mort du président de la cour de cassation ! » jusque sous les fenêtres des parents de ce magistrat.

Naturellement, on s'empressera de vérifier le fait ; ensuite on voudra poursuivre pour fautive nouvelle le journal ou l'imprimé en question. Que nenni ! Pas si bête, l'auteur de cette farce macabre ou de cette revanche par trop violente. L'article d'en-tête portera bien en vedette les mots que l'on crie de la sorte ; mais ils auront trait à un président décédé au commencement de ce siècle ou au président de la cour de cassation d'un autre pays. L'auteur de la mystification sera indemne. Peu importe si la fille ou la sœur du magistrat qui préside actuellement notre cour de cassation, en apprenant d'une façon si brusque la mort de son frère ou de son père, en fera une maladie.

Depuis quelques jours, les crieurs des boulevards nous jettent moins assidûment le tympan par l'annonce d'un cataclysme de l'isthme de Panama, dont l'on nous a poursuivis pendant deux ou trois mois avec une singulière persistance. On l'entend encore, ça et là, par intervalles, mais un cri nouveau l'a relégué au second rang.

Maintenant l'on débite au rabais et à grands efforts de poumons les livraisons illustrées de M. Léo Taxil. Vous ne pouvez faire dix pas sans qu'un individu vous crie aux oreilles : « La Bible comique, par Léo Taxil, dix centimes au lieu de cinquante », ou bien : « Calottes et calotins, par Léo Taxil », etc. Toute la Bibliothèque anticléricale de l'ex-toprochophe y passera.

Cette fois, on ne peut s'en prendre à la cour de cassation. Ce sont bien les titres des publications que crient les vendeurs. Et ces publications ne datent pas d'hier. Il y a donc rien à dire. Éditeurs et marchands sont dans leur droit. Ils en usent et en abusent. La loi les couvre.

Il nous est permis cependant de faire à ce sujet quelques réflexions extrajudiciaires :

On sait que M. Léo Taxil a répudié ses opinions et ses écrits antireligieux. Sa conversion a été si brusque, si inattendue — si invraisemblable, ajoutons-nous — qu'on a pu douter un moment de sa sincérité. On a eu tort, parait-il. L'ancien mangeur de prêtres se serait réellement converti. Il y a un chemin de Damas ouvert à tous les coupables. La plupart l'ont suivi. M. Taxil l'a pris, lui — tout comme ce bon Paul Féval, qui n'avait certes pas sur sa conscience de romancier la millième partie de ce qui pesait sur celle du pamphlétaire, et dont celui-ci s'est débarrassé au moment où l'on s'y attendait le moins.

Malheureusement pour lui, en abjurant ainsi son passé, il n'a pu détruire en même temps les éditions populaires de ses livres.

Vient-il à passer par les boulevards ? Le cri des vendeurs le poursuivra comme

la voix du remords. L'incroyable bon marché de ces livraisons, à vignettes provocantes, les fait s'écouler avec une déplorable rapidité ; et plus on en vend, plus on en jette à nouveau sur le marché. On dirait qu'elles renaissent au fur et à mesure qu'on les enlève, pareilles aux têtes de Rhéus des mythes païens.

Comme il voudrait les racheter toutes, en bloc, d'un seul coup, si son repentir est sincère comme nous devons le croire jusqu'à preuve du contraire ! Mais, voilà ! il ne le peut pas ; elles appartiennent à son éditeur, qui lui-même a hâte de s'en débarrasser, car il n'empêche pas qu'elles vont pervertir, empoisonner tous ceux qu'elles touchent, à la modeste du prix. Songez : le cinquième de la valeur réelle... non, du prix réel, car si l'on songe à leur valeur !...

C'est que la plume est autrement plus pernicieuse qu'une arme quelconque. Le mal qu'elle fait se répète des milliers et des milliers de fois ; il atteint ceux à qui l'on n'a jamais songé. Un criminel expie sa faute, paie sa dette à la société, se repent et tout est dit. La faute de l'écrivain pervertisseur se reproduit sans cesse, elle survit à son repentir, si sincère soit-il. Son œuvre devient ainsi sa Némésis vengeresse ; elle le harcèle partout. Il voudrait empêcher le mal qu'elle fait encore qu'il ne le pourrait pas. Comme la robe de Nessus elle s'attache à son dos, le brûle, le ronge ; il l'arrachera avec les lambeaux de sa chair, elle tiendra toujours !

Le voleur lui-même, ravisé, bourrelé par le remords, restituera la somme ou l'objet volé, confessa sa faute, implorera et obtiendra son pardon ; il redevenira honnête homme. Celui qui a jeté le trouble dans les consciences, qui a soufflé sur les plus saintes croyances, qui a prêché la haine et le mépris de la religion, fût-il repenti, fût-il pardonné, verra à chaque instant se dresser devant lui le spectre de son passé.

Comme cet œil qui poursuit éternellement Cain, dans ces vers du Poète qu'on lit en frissonnant, les cris des boulevards poursuivront impitoyablement l'auteur de ces livres, dont il rougit aujourd'hui, qu'il regrette d'avoir écrits, qu'il maudit peut-être !

Heureux l'écrivain dont la dernière heure n'est pas troublée par l'idée que le mal dont il se serait rendu coupable lui survivrait, comme une vengeance posthume, comme une punition d'outre-tombe ; heureux celui qui s'endort paisiblement avec la certitude qu'il ne laisse derrière lui rien d'impie, d'immoral, d'ignominieux sorti de sa plume !

A. DE LAUZIERES.

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

Egypte

Le Caire, 2 novembre.

Le gouvernement égyptien a reçu la nouvelle que la garnison de Sennar s'était échappée vers le Nord et avait été rejointe par trois tribus arabes.

Angleterre

Londres, 2 novembre.

Le comte Karolyi, de Hongrie, et le comte Nigra ont eu chacun un long entretien avec le marquis de Salisbury, au Foreign-Office, cette après-midi.

Brunswick

Brunswick, 2 novembre.

Le prince Albert de Prusse et la princesse, sa femme ont fait aujourd'hui leur entrée solennelle dans la ville, au milieu des vivats les plus enthousiastes de la population.

Danemark

Copenhague, 2 novembre.

Mercredi entrera en vigueur la loi provisoire stipulant l'adoption d'une clause supplémentaire au code de justice criminelle. Cette clause dit en substance :

« Le fait que, soit par des paroles, soit par des écrits, on aura excité des assemblées à commettre des actes illicites, sera puni au même titre que les tentatives criminelles. L'instigation d'une mutinerie, la propagation de nouvelles controuvées ayant pour but de provoquer à la haine des institutions établies ou des décrets du gouvernement, seront punis de prison. »

« Dans le cas où des militaires auront été provoqués à la désobéissance, les coupables seront passibles de travaux forcés. »

« Les fonctionnaires qui transgresseront la loi seront révoqués. Les fonctionnaires retraités seront déchu de leurs droits à la retraite. »

LES ÉVÉNEMENTS DE BULGARIE

Bocharst, 2 novembre.

Le prince Cantacuzène, ancien ministre de la guerre en Bulgarie, a passé hier à

veilleuse et inaltérable platine. Il gagnait gros, faisait des économies importantes et entrevoyait déjà le moment où il pourrait devenir chef de maison, ou, tout au moins, associé.

L'association vint au-devant de lui sous la forme d'une grande fille osseuse, ni laide, ni jolie, ni spirituelle, ni bête, sœur du patron de Balzac, qui tomba amoureux folle de ce méridional expansif, débordant, exubérant et surtout hilarant.

Chose bizarre : ce qui avait tout d'abord frappé l'imagination de cette jeune fille, c'était le prénom et le nom de l'objet de ses douces rêveries : Olivier Balzac ; cela lui plaisait, cela sonnait bien à ses oreilles et à son cœur. Puis, ce Balzac avait une si belle barbe, oh ! une barbe incommensurable, noire comme une aile de corbeau, et si fournie qu'elle lui couvrait toute la figure ! C'est de lui qu'on pouvait dire qu'il avait de la barbe jusque dans les yeux. Il en était très fier, d'ailleurs, et la soignait certainement avec plus de tendresse qu'il n'aurait soigné sa maitresse.

Des femmes, on en trouve tous les jours, dit-il ; mais une barbe comme la mienne, c'est plus rare ; aussi je l'entretiens avec amour — et de la brillantine à la violette !

Balzac, qui connaissait la valeur du temps, fit marcher rapidement son ma-

galat, allant à Odessa, avec 22 officiers russes.

Sofia, 2 novembre.

Le bruit de démarches tendant à faire modifier l'état des choses actuelles en Roumanie et à demander un protectorat étranger ayant circulé en Roumanie, des députés de toutes les villes de Roumanie sont venus déclarer au prince, à Philippopolis, que la population repoussait ces agissements et le pria de rester à la tête du mouvement favorable à l'union, en promettant de ne reculer devant aucun sacrifice pour atteindre ce but.

Sofia, 2 novembre.

Dans une Note adressée à l'agent diplomatique chargé d'affaires de Serbie à Sofia, le gouvernement bulgare s'élève contre le gouvernement serbe, dans une dépêche datée de Nisch, 30 octobre, ait livré à la publicité des faits constituant une accusation grave contre les autorités bulgares avant d'avoir chargé son représentant de vérifier ces faits.

Faisant allusion à la dépêche de Belgrade, relative à l'arrestation et à l'emprisonnement de 200 Serbes, le gouvernement bulgare prie l'agent de Serbie de dire s'il a reçu des déclarations de sujets serbes concernant leur emprisonnement et propose de lui faire visiter les prisons de la capitale. Il met pour cela à sa disposition l'escorte nécessaire et lui demande une réponse à bref délai.

LES ANGLAIS AU MAROC

Il ne faut négliger aucun symptôme quand il s'agit des Anglais. Qui eût dit, par exemple, que le conflit en apparence insignifiant qui a surgi il y a quelques mois entre une compagnie de marchands anglais et le roi de Birmanie au sujet d'une concession de chemin de fer, amènerait le renversement du roi Thebau et l'annexion de ses Etats aux possessions britanniques de l'Inde ?

L'Angleterre joue constamment le rôle du loup de la fable :

Tu la trouves, dit cette bête cruelle.

Le loup l'emporte et puis le mange, sans autre forme de procès !

Sans autre forme de procès, la Birmanie va devenir la proie de l'insatiable Angleterre et nous ne serions point surpris de voir bientôt le léopard britannique étendre ses griffes sur le Maroc ou tout au moins sur un des ports de ce superbe empire. Coute-tu Tanger ?

Le moment est, en effet, favorable aux desseins ambitieux de nos voisins. L'Espagne a l'air de se désoler, l'Espagne est occupée dans l'Extrême-Orient et l'Italie — pourvu qu'elle trouve une compensation du côté de Tripoli — ne soufflera mot. Tout semble donc rendre, sans danger pour l'Angleterre, l'occupation d'un pays qui serait non seulement pour elle une splendide colonie, mais, de plus, mettrait entre ses mains l'entrée de la Méditerranée, mal assurée aujourd'hui par la seule possession de Gibraltar.

Mais, si audacieuse et si dépourvue de préjugés que soit la politique anglaise, il est toujours difficile de s'emparer, de but en blanc, de l'Etat du voisin. Il faut pouvoir arguer d'un grief quelconque !

Le grief est trouvé, et le grand bruit que fait la presse anglaise à propos d'un incident sans importance est de nature à faire ouvrir les yeux à tous ceux qui ont un intérêt à ce que le Maroc ne forme pas un nouveau fleuron à la couronne de Sa Majesté Victoria.

Voici le fait : Il y a quelques jours, une femme mauresque, âgée de dix-huit ans et dans une situation intéressante, a été fouettée (flogged) à Jandalia, près Tanger, par un fonctionnaire marocain. Son père et un autre homme, qui ont voulu s'y opposer, ont été jetés en prison avec elle, puis tous trois ont été relâchés sur les instances du consul espagnol. Quel crime ou quel délit avaient-ils commis ? On n'en dit rien ! En admettant même qu'ils soient absolument innocents — ce qui nous paraît douteux — le fait, pour être révoltant, peut se produire dans tous les pays où les mœurs ne sont point arrivées à un degré d'extrême civilisation.

C'est notre avis du moins. Ce n'est point celui des Anglais. La colonie anglaise de Tanger — il faut remarquer en passant que si tôt que sur un point du globe se rencontrent un marchand de jambons anglais essayant d'écouler des produits, un *clergyman* distribuant les bibles et une vieille fille aux dents jaunes en quête d'un mari, ces trois personnages se constituent immédiatement en colonie anglaise et commencent la conquête, par miettes, du territoire où ils résident, — donc, la colonie anglaise de Tanger a écrit à sir John Drummond Hay, ministre d'Angleterre au Maroc, pour protes-

ter contre ces brutalités dignes seulement d'un peuple de sauvages et l'a-dessus les journaux anglais de réclamer à grands cris l'intervention du gouvernement de la Reine ! Un pareil scandale ne doit point pouvoir se produire là où il y a un résident anglais ; d'énergie-

riage. La sœur de son patron, Mlle Sophie Pescheux, l'aimait réellement, sincèrement, disons le mot : violemment. Quant à lui, elle lui était indifférente, mais elle était fière et sœur de commerçants, cela lui suffisait. L'épousa, devint l'associée de la maison : *A la Séduction*, et il fut heureux, très heureux, car ses affaires prospérèrent. Seulement, il n'eut pas, comme dans les contes de fées, beaucoup d'enfants... il n'en eut même pas du tout : il prétendait qu'il n'avait pas le temps d'en avoir et de s'occuper de ce détail du ménage.

Quoiqu'il eût dépassé la quarantaine et que sa taille se fût passablement épaissie, il avait conservé la même activité, la même agilité et la même bonne humeur qu'autrefois.

Aussi accepta-t-il avec empressement, en rentrant d'un long voyage, de contribuer à l'organisation d'un grand bal travesti que son beau frère voulait donner à ses principaux clients pour la Mi-Carême. Séance tenante, avec cette promptitude de décision qui le caractérisait, il décida que sa femme se déguiserait en marquise Louis XV et lui en devint — astronome, comme le Nostradamus que l'on voit sur les vieux almanachs.

Avec ma grande barbe que je n'ai pas coupée depuis plus de vingt ans, un grand bonnet pointu, une grande robe bariolée et une baguette à la main, tu

ques observations doivent être adressées au Sultan du Maroc.

De là à un conflit, il n'y a qu'un pas ! Le sultan du Maroc répondra, par une fin de non-recevoir, des notes aigres-douces seront échangées, entraînant l'envoi d'un ultimatum bientôt suivi d'un envoi de troupes, et le tour sera joué.

Ce qu'il y a d'amusant dans cette histoire, c'est que la sensibilité anglaise ne s'exerce réellement qu'à l'étranger et pour le plus grand bien des *intérêts britanniques* ! Chez eux, la bastonnade est en grand honneur, mais ils ne s'en émeuvent pas. — Il y a peu de temps, les soldats anglais étaient soumis à des corrections corporelles, les marins le sont encore. — Le chat à neuf queues (*cat of nine tails*), enlève des lambeaux de chair sur les dos des criminels, sans que le shérif qui assiste au supplice, en éprouve le moindre mouvement de pitié ; le *bread mill* où les condamnés se brient les jambes à tourner une immense roue ; le *pick o'ham* qui ensanglante les mains des pri-sonniers ; les fustigations appliquées aux jeunes filles dans les *young ladies schools*, tout cela les laisse froids ! Mais, si ces atrocités ne portent point la marque anglaise, oh ! alors, ils poussent des cris de gémissements effrayés !

Bref, sous un prétexte absolument futile et ridicule, les Anglais semblent vouloir créer une *question marocaine*, et comme on sait comment avec eux se terminent ces différends, nous croyons répéter ce que nous avons dit plus haut : que ceux qui ont intérêt à ce que l'Angleterre ne s'établisse pas dans l'Afrique septentrionale à deux pas de notre colonie d'Algérie, ne perdent pas de vue les intrigues que nous venons de signaler à leur attention.

Il y a quelques jours, c'était pendant la période électorale, les journaux officiels publiant une prétendue lettre d'un soldat faisant partie du corps expéditionnaire et de laquelle lettre il résultait que le Tong-King était « sous tous les rapports un véritable pays de Cocagne ». On y vantait la douceur du climat et surtout la merveilleuse installation du service sanitaire.

Ces mensonges intéressés ont été bien des fois démentis et personne n'y croit plus depuis longtemps ; cependant, on a la vérité est un clou qui fait toujours enfoncer, nous nous empressons de reproduire les lettres suivantes :

Nous lisons dans une correspondance datée de Haiphong, 8 septembre et adressée à la France :

Tu as beaucoup de choses sur l'affaire pays ou, pour la plupart, nous sommes venus mourir ; mais permets-moi de te dire que tu ne sais ni Tong-King, que ce qu'un Français, auditeur de conférences payées, peut en savoir. Je suis trop soldat, et j'ai trop trop mal pays pour me plaindre, mais si les électeurs, qui, je crois, vont bientôt déposer leur bulletin dans l'urne, venaient au préalable faire un petit tour par ici, ils enverraient à la Chambre de nouvelles idées coloniales.

Je suis en ce moment à Haiphong ; j'ai le bonheur de partager cet agréable séjour avec 600 hommes d'artillerie, et autant d'infanterie. Sur l'effectif que tu viens de lire, nous avons perdu, pendant le mois d'août, près de 30 hommes par jour ; j'ai dit vingt. Dix officiers, dont le lieutenant-colonel Gibelin, 2 médecins et 1 pharmacien, nous aidons tous les médecins à soigner les cholériques. Puisque j'ai lâché le mot, tant pis, je continue ma relation en te disant que le choléra existe non seulement à Haiphong, mais à Chu, à Lam, à Kep. Tout le corps expéditionnaire est atteint. Pendant ces trois derniers mois, le moyen de mes pertes a été de près de mille par mois !

Près de mille hommes par mois ! Dans le Centre, de Montluçon, voici ce que nous lisons :

Chu, 25 août 1885.

..... Nos hommes sont à peu près tous sur le flanc, et nous-mêmes nous ne tenons que par la force du raisonnement. Nous voilà retombés dans le marasme. Nous espérons être relevés par la division de réserve et voilà qu'elle est dissoute. Il se lit cependant grand temps ! L'état sanitaire est déplorable : à la fièvre, à la cachexie paludéenne, à l'anémie, des pays chauds, à la diarrhée de Cochinchine et à la dysenterie est venu se joindre encore un ennemi plus terrible, et faire se peut. Le choléra a éclaté à Hai-Phong, nous avons eu à Haiphong, Lam, Chu et peut-être à l'heure qu'il est à-t-il gagné Hanoi et les postes du Nord.

Tu vois d'où quels ravages il produit sur des troupes épuisées. J'ai, actuellement, six-vingt-cinq de ces malades par cette épidémie, on m'obtient de quinze jours, pour mon seul bataillon ; et je ne connais pas encore ceux qui sont morts à Hai-Phong, ou ils attendraient le rapatriement.

Nous déces, depuis le 1^{er} janvier 1885, s'élevait, au 25 août, à 319 hommes, pour mon bataillon à quatre compagnies. Avec vous une idée, en France, d'une mortalité pareille ?

Des 800 hommes qui sont venus au Tong-King avec moi, il en res e à peine 100 et quelques, et 5 officiers présents sur 16.

Le Centre ajoute :

Et les misérables qui ont envoyé nos enfants dans ces cimetières ont osé lever la tête !... Et il se trouve des journaux pour les défendre et des électeurs pour les réélire !...

Notre confrère a cent mille fois raison de s'indigner ; malheureusement les électeurs sont terrorisés par les fonctionnaires.

Il y a cet enseignement à tirer du communiqué allemand, c'est que l'Allemagne continue de surveiller de près ce qui se passe en France et que la République continue d'être la protégée de M. de Bismarck.

Il y a cet enseignement à tirer du communiqué allemand, c'est que l'Allemagne continue de surveiller de près ce qui se passe en France et que la République continue d'être la protégée de M. de Bismarck.

— Le *Vollaire* raconte en ces termes un accident qui est arrivé à M. Grévy :

« M. Grévy n'a été informé de l'attentat auquel a heureusement échappé M. de Freycinet, que vendredi, vers deux heures. Le président est aussitôt le désir d'aller lui-même et tout seul — Mmes Grévy et Wilson s'étaient absentées — prendre des nouvelles du ministre des affaires étrangères. »

On sait que M. de Freycinet est un des intimes de la présidence et que, de tous les amis de l'Elysée, il est le seul qui puisse tenir tête devant un échiquier à M. Grévy, un des maîtres de l'échec et du mat.

M. Grévy sortit donc seul du palais par la grille de l'avenue Gabriel et se dirigea vers le quai d'Orsay.

Au milieu du pont des Invalides, il fut pris d'un étourdissement, il trébucha et, dans le mouvement qu'il fit en cherchant un point d'appui, sa figure frôla les pierres du parapet.

M. Grévy eut la pommette droite superficiellement écorchée, et il s'ensuivit une courte hémorragie.

Des passants hâtèrent un fiacre et aidèrent le président — sans savoir à qui ils avaient affaire — à monter en voiture.

M. Grévy se fit conduire à l'Elysée et, déjà remis de cette indisposition passagère,

verras, Sophie, dit-il à sa femme, que je serai le plus chicocandard de la bande.

Le soir du bal, Balzac, qui paraissait préoccupé, prétextait une affaire urgente et dit à sa femme qu'il ne pourrait pas la conduire au bal, mais qu'il l'y rejoindrait vers minuit.

Tu t'y rendras avec ton frère et ta belle-sœur, ou tu t'y feras accompagner par ta femme de chambre.

Sophie, pas contente, fit la moue, et elle allait entamer le chapitre des observations, lorsque Balzac, sévèrement, l'arrêta d'un mot :

Ma chère, les affaires avant tout !

Il aidait sa femme à s'habiller, lui jura qu'il la trouvait charmante, l'embrassa sur les deux joues et sortit pour s'occuper de l'affaire importante qui, à son grand regret, ne lui permettait pas de conduire lui-même sa petite Fifi au bal.

Tout cela se passait avec un sérieux imperturbable, et rien cependant ne l'éclaircissait. Ce Balzac était décidément un homme profond et impénétrable comme un diplomate.

A peine sa femme fut-elle partie, qu'il entra chez lui avec son coiffeur.

— Allons, lui dit-il, à l'œuvre maintenant ; il faut que je sois méconnaissable, je vous livre ma tête.

Et, sans hésiter, dans le seul but de faire une bonne farce ou ce que l'on appelle aujourd'hui une bonne fumisterie, il se

il traversa à pied la cour d'honneur et procéda lui-même à un pansement sommaire de l'écorchure qui s'était produite.

Le docteur Bergeron, mandé aussitôt, déclara, après une auscultation, que le président pouvait boire et manger comme de coutume, et vaquer à ses occupations ordinaires.

Effectivement, dès le lendemain samedi, il présidait le conseil des ministres, et la robuste santé de M. Jules Grévy ne

res, et tous ceux qui mangent au râtelier républicain et un grand nombre encore n'ont pas dit tout haut ce qu'ils pensent tout bas.

DOSSIER ÉLECTORAL

Saône-et-Loire

Les calomnies répandues contre les conservateurs et les haines soulevées contre eux ont porté leurs fruits. En voici un exemple malheureusement trop concluant :

A Chalmoux, un conservateur bien connu, M. Duchassin, a été attaqué par trois radicaux ; pendant que deux le maintenaient, le troisième, un sieur Lacroix, le frappait à coups redoublés au bas ventre. Les blessures étaient tellement graves que M. Duchassin en est mort mercredi.

Lacroix a été arrêté hier. Ce crime n'est pas isolé. D'autres violences, d'une gravité moindre, nous sont signalées de tous côtés dans le département de Saône-et-Loire.

A Gilly-sur-Loire, un distributeur de bulletins conservateurs a été roué de coups et menacé d'un procès par le maire pour avoir essayé de se défendre.

A Bourbon-Lancy, hommes et femmes chantaient la *Marseillaise*, pendant qu'un électeur apportait dans la salle du vote une botte de foin et voulait en faire manger à un conservateur présent.

A Maltat, les radicaux ont enfoncé le maire dans une auberge et ne l'ont défilé qu'à l'annonce de l'arrivée des gendarmes.

A Montceau-les-Mines, les dynamiteurs ont célébré par une tentative d'assassinat le triomphe de leurs avis.

A Issy-l'Évêque, les radicaux ont brisé les vitres de l'hôtel Michon ; Mme Michon a été blessée d'une pierre au front.

Au Creusot, les socialistes ont envahi la salle du scrutin et fait un tel vacarme qu'on a dû fermer les portes pour terminer le dépouillement.

A Saint-Vincent-les-Bragny, à Rigny-sur-Arois, les maires ont été insultés et menacés par des groupes radicaux.

En Calais

On écrit de Béthune :

Une vengeance opportuniste. Le commissaire de police de Béthune vient de notifier à M. Hullen, secrétaire en chef de la mairie, un arrêté de M. le maire de Béthune rapportant celui de 1848, par lequel M. Hullen avait été nommé au poste qu'il occupait.

Le révoqué du jour compte donc trente-sept années de services, comme secrétaire en chef de la mairie. Si l'on y ajoute seize autres années passées dans les bureaux de la ville comme secrétaire adjoint, on arrive au chiffre très respectable de cinquante-trois années de services effectifs. Et savez-vous de quel crime s'est rendu coupable ce vétérinaire municipal ? Il a été dénoncé comme ayant manifesté sa joie de l'élection des conservateurs au 4 octobre.

Faits divers

La visite aux cimetières. — Hier, le beau temps a servi à souhait les nombreux visiteurs qui se sont rendus dans les cimetières.

Il y avait foule partout, et les entrées, pendant les heures de dimanche et d'après-midi, ont été de :

Père-Lachaise, 160,000 — Montparnasse, 52,500 — Montmartre, 34,000 — Ivry (ancien), 44,910 — Ivry (nouveau), 64,854 — Clichy, 27,200 — Saint-Ouen (nouveau), 70,040 — Saint-Ouen (ancien), 14,030 — Levallois, 6,800.

Le suicide du pont d'Iéna. — Ce matin, à neuf heures, un individu s'est précipité du haut du pont d'Iéna dans la Seine. C'était un nommé Eugène D..., âgé de 17 ans, garçon boucher aux Halles. Ce jeune homme avait eu un gros chien terrier, nouvellement acquis à son patron. L'animal enjamba aussitôt le parapet et se jeta au secours d'Eugène qu'il avait sauvé sans le passage d'un bateau omnibus qui l'a heurté et lui a fait lâcher le corps d'Eugène, qui ne fut repêché qu'une demi-heure plus tard. Le cadavre a été transporté au domicile de ses parents, rue Étienne-Marcel.

Le meurtre de l'avenue Wagram. — L'avant-dernière nuit, le nommé Gaspard Bocquet, âgé de treize-huit ans, palefrenier, demeurant rue de Ponthieu, 49, quittait vers minuit le dépôt des omnibus de l'avenue de Wagram, où il était employé, et regagnait son domicile, lorsque, en face du numéro 17 de cette avenue, il entendit courir quelqu'un derrière lui ; il allait se retourner, quand il reçut dans le dos un terrible coup de couteau.

Il aperçut deux individus qui s'enfuyaient. Il reconnut l'un d'eux pour un malfaiteur du quartier.

Au x cri du blessé, des passants et des agents accoururent, le relevèrent et le transportèrent dans une pharmacie, où on lui prod. qua des soins ; puis il fut envoyé à l'hôpital Leaujon.

Bocquet a dit que son agresseur devait être un nommé Sébastien Chalus, âgé de vingt ans, au ant d'une fille Aline S...

— Eh bien ! qu'en dites-vous, Auguste ? — Je dis, monsieur Balatrac, que s'il y a une heure vous aviez commis un crime, vous pourriez maintenant aider vous-même tous les gendarmes à vous rechercher, sans crainte d'être reconnu.

Balatrac partit d'un grand éclat de rire, en ouvrant sa large bouche jusqu'aux oreilles.

— Oh ! ce n'est pas tout, ajouta-t-il, vous allez voir ! Vous allez voir que c'est de plus fort en plus fort, comme chez Nicolo.

Et, joignant l'action aux paroles, Balatrac rejeta le costume de devin loin de lui, s'affubla d'un costume de perruier, se blanchit la figure, fit disparaître ses cheveux sous une calotte de soie noire, rougit quelque peu le dessous de ses yeux, et, se plantant devant le coiffeur, il lui dit :

— Ça s'appelle un coup de maître, Auguste, et à celui qui prétend que je ne suis qu'un perruier, je pourrais répondre que le plus perruier des deux n'est pas celui qu'on pense. Qu'en pensez-vous, vous ?

— Moi ? Je pense que vous êtes un homme épatant, mais que vous n'êtes plus, malheureusement, aussi beau qu'avant l'opération. A propos, qu'est-ce que je vais faire des longues mèches de votre barbe ?

— Auguste, il faut la conserver pour la postérité, cette barbe. Nous la ferons em-

Bocquet a ajouté que, la veille, il avait eu une discussion avec Aline S... et qu'il supposait que celle-ci l'avait désigné à Chalus.

Une heure après, on a pu arrêter, au domicile de la fille S..., boulevard Pétrelle, 225, l'abbé, le nommé Joseph Braun, âgé de vingt-cinq ans, qui, croit-on, se trouvait avec Chalus au moment de l'agression.

Aline S..., qui avait pris la fuite, a été arrêtée hier dans l'après-midi.

Tous ont été écroués au Dépôt.

Un bœuf en fuite. — Hier soir, à six heures, le nommé Joseph Dorin, conducteur de bestiaux, au service de M. Manget, fermier à Pierrelaye, près Pontoise, était parti du marché de la Villette pour revenir à Pierrelaye avec vingt-deux bœufs et deux porcs. Il suivait la route de Saint-Denis, lorsqu'au pont de Saisons, un dos bœufs, devenu furieux, fit demi-tour et se mit à courir du côté de Paris.

Dans sa course folle, cet animal a renversé sept personnes, dont plusieurs ont été assez grièvement contusionnées. Ce sont MM. Baudouin, contre-maître dans une fabrique de vernis ; Jeune, aiguilleur du chemin de fer du Nord ; Mansberger, garçon de recette et Mme veuve Ringvald, cuisinière, Gérard et ses petites filles, âgées de cinq et de neuf ans.

Le bœuf a continué sa course, il est rentré dans Paris par la rue Seguin, et on ne sait ce qu'il est devenu.

Le feu dans un wagon. — Un incendie s'est déclaré hier matin, à l'arrivée du train de sept heures à la gare de Lyon. Un wagon, rempli de volailles, de lapins et de paniers de beurre, est devenu la proie des flammes sans qu'on ait pu savoir comment le feu avait pris naissance.

On a dû isoler le wagon et laisser brûler volailles et lapins dans des flots de beurre fondu.

Une forte odeur de cuisine s'était répandue dans l'atmosphère.

Mort subite d'un officier. — Le lieutenant Eugène Mario-Dubaud, 7^e régiment de chasseurs à cheval, est mort subitement dans un compartiment de chemin de fer à Sens.

Il était en garnison à Sétif et venait en permission à Paris.

C'était l'un des fils du colonel baron Marin-Dubaud ; il était très aimé de tous ses camarades.

Vol de bijoux. — Un vol considérable vient d'être commis au préjudice d'une dame du demi-monde fort connue dans le quartier Saint-Georges.

Avant-hier soir, elle rentrait avec un inconnu de tenue correcte, élégante.

Le matin, à son réveil, cette dame s'aperçut avec stupéfaction que cet individu avait disparu, et c'est avec effroi qu'elle constata qu'elle était volée.

Tous ses bijoux, d'une valeur de quarante mille francs environ, avaient été enlevés.

Le signalement de tous ces bijoux a été transmis aux bijoutiers.

Suicide dans un fiacre. — Une dame vêtue de deuil, âgée d'environ trente-cinq ans, est suicidée dans une voiture de place, rue Pail, en se tirant deux coups de revolver, l'un dans l'oreille droite, l'autre à la tempe.

La mort a été instantanée.

Il résulte de l'enquête que la défunte serait une dame D..., crémière, et mariée à un employé de la gare du Nord.

L'affaire de l'École polytechnique. — L'enquête ordonnée par le ministre de la guerre sur la malheureuse affaire du vol de l'École polytechnique se poursuit avec attention.

L'état mental du malheureux jeune homme qui s'est rendu coupable de ce vol a dû être examiné.

A cet effet, les docteurs Clotet, médecin en chef de l'École polytechnique, et Legrand du Saullé, l'éminent aliéniste, dont la renommée est universelle, ont reçu du ministre de la guerre le mandat de procéder à une enquête médico-légale.

Cette enquête se poursuit activement avec l'aide du général Coste, directeur de l'École.

Nous pouvons, dès aujourd'hui, dire cependant que les fonctions cérébrales de ce jeune homme ont été manifestement surmenées.

Fils d'un pauvre cordonnier, ce malheureux était resté, jusqu'à l'âge de quatorze ans et demi, en apprentissage chez son père. C'est à cet âge seulement qu'il se mit avec ardeur à l'étude, et, dix-huit mois après, il était reçu bachelier ès sciences.

Il avait été admis comme boursier, après concours, à l'École polytechnique.

Cette effroyable contention intellectuelle suffisait à expliquer un déséquilibre dans les facultés mentales.

Abandon d'enfant. — Mme Lemarchand, concubine, avenue de l'Observatoire, ayant entendu sonner vers six heures du soir, avait tiré le corillon, mais n'avait vu rentrer personne. Elle sortit de sa loge pour aller refermer la porte restée ouverte.

Quelle ne fut pas sa surprise de trouver, dans l'entrebâillement, un petit enfant de quinze jours environ, qu'une personne inconnue venait de déposer là !

Les langues qui l'enveloppaient paraissaient provenir de la Maternité.

Mme Lemarchand courut au poste de la rue des Feuillantines avertir les gardiens de la paix.

L'un d'eux vint chercher le pauvre petit être, qui lui apporta au poste.

Là, pendant qu'on allait prévenir l'Assistance publique, comme il paraissait souffrir le froid, il a été allongé par une brave femme du quartier, une blanchisseuse nommée G., demeurant rue des Feuillantines.

pailler, et nous dirons que c'est celle d'un roi égyptien, dont la momie a été trouvée sous les Pyramides qui l'avaient contenue pendant quarante siècles !

Sur ce, Balatrac s'esquiva de son pied léger en s'exerçant à faire toutes les grimaces que comporte la physionomie de Pierrot.

Mais en arrivant au bal de son beau-frère, il n'obtient pas d'abord tout le succès qu'il attendait. On ne voit en lui qu'un Pierrot louste, bavard plutôt encore que blagueur. Mais il voulait forcer le succès ; il laquerna sa femme qui ne le reconnut pas du tout, lui prit la taille, voulut l'embrasser, et lui rappela certains petits secrets intimes qui la firent rougir.

Puis il passa à sa belle-sœur, qu'il chiffonna d'une belle manière, et à laquelle il dit des polissonneries dont elle alla se plaindre à son mari.

Enfin, il n'y avait pas une heure que Balatrac était au bal, qu'il avait ameuté par son sans-gêne, ses grivoiseries et ses gauloises tout le monde contre lui. On questionna M. Pescheux pour savoir qui était cet intrus que l'on commençait à traiter de malotru.

Balatrac, qui voyait tout ce manège, ne s'en émouvait guère. Il riait bruyamment, faisait sa bouche en cœur, s'approchait sornioisement des femmes, mettait son doigt sur les charmes étalés et le fourrait aussitôt dans sa bouche, en

Des expériences faites d'abord à Bruxelles, et renouvelées depuis dans tous les pays, ont prouvé que le goudron a une action remarquable sur les malades atteints de phthisie, de bronchite ou d'asthme. Deux ou trois capsules préparées par M. Guyot, pharmacien, 19, rue Jacob, Paris, prises au moment des repas, suffisent pour guérir en peu de temps l'homme le plus opiniâtre ou la bronchite. Chez les asthmatiques, surtout lorsque surviennent de violentes quintes de toux, les Capsules Guyot amènent un soulagement rapide.

Chaque flacon du prix de 2 fr. 50 renferme 60 capsules blanches sans aucune saveur, la signature E. Guyot est écrite sur chacune d'elles.

Une triste lendemain de nocce. — Avant-hier, rue de Palikao, M. Léon Curé, employé de commerce, âgé de trente-deux ans, qui était marié la veille, a fait un mont-de-pansement, et est mort.

Sa jeune femme, attirée par le bruit, s'est précipitée à son secours ; mais elle n'a relevé qu'un cadavre.

Un steamer anglais à Paris. — Le nouveau port créé en amont du pont de Solferino, sur la rive gauche de la Seine, a reçu pour la première fois, un navire de fort tonnage, le steamer *Emity*, de Londres.

De nombreux ouvriers du port se sont aussitôt joints aux hommes de l'équipage pour opérer le déchargement de ce navire, dont la cargaison se composait principalement de dattes, de noix et de feuilles d'acier.

Pendant toute la journée, un grand nombre de curieux n'ont cessé de stationner sur le quai.

Les naufrages. — L'administration du Boreas de Veritas vient de publier la liste des sinistres maritimes signalés pendant le mois de septembre 1885, concernant tous les navires.

Nous relevons dans cette publication la statistique suivante :

Navires à voiles signalés perdus :

5 allemands, 7 américains, 25 anglais, 1 brésilien, 2 chiliens, 3 danois, 1 espagnol, 11 français, 1 grec, 1 hollandais, 5 italiens, 12 norvégiens, 1 portugais, 1 russe, 1 suédois. — Total : 77.

Dans ce nombre sont compris 4 navires supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

Navires à vapeur signalés perdus :

1 allemand, 10 anglais, 1 danois, 2 français, 1 italien, 2 suédois. — Total : 17.

Petites nouvelles. — Demain mercredi, à huit heures du soir, au Cercle du Luxembourg, réouverture du Salon des œuvres.

Principales communications :

1^o La nouvelle Basilique de Lourdes par son architecte, M. Hardy ;

2^o Le monument d'Arminius, souvenir d'un récent voyage en Allemagne par M. Gard, professeur au petit séminaire de Notre-Dame des Champs.

Le plan en relief de la future Basilique sera exposé dans la salle.

Questions financières

ET COMMERCIALES

Nous allons reprendre, à partir de demain, cette rubrique, que les vacances et les élections nous avaient momentanément obligé à interrompre.

Sous ces auspices pendant plusieurs semaines, par cette double cause, les affaires, d'ailleurs, ont à l'heure actuelle une tendance manifeste à renaitre. Quand nous disons : les affaires, nous entendons parler à la fois de la finance et du commerce qui, par maints côtés, se tiennent.

Ainsi s'explique ce titre : *Questions financières et commerciales*, donné aux diverses communications ou appréciations que, désormais, nous trouverons régulièrement placées dans nos colonnes.

CHRONIQUE DES ASSURANCES

La statistique des assurés sur la vie

Les assurances sur la vie se prêtent admirablement à tous les besoins et aux convenances de toutes les situations sociales. Néanmoins, jusqu'ici, elles ne se sont pas étendues, en France, à toutes les classes de la population.

Il serait intéressant de rechercher celles auxquelles elle prête le plus son concours. Malheureusement les comptes rendus de nos Compagnies sont presque tous muets sur ce point, et la statistique des assurés sur la vie présente de réelles difficultés.

Il a paru, à ce sujet, un document fort intéressant en Allemagne : c'est le classement, en 1878, des assurés de la *Gotha*, la plus ancienne mutuelle d'assurances sur la vie de ce pays, la plus importante des institutions de ce genre.

Le 31 décembre 1878, cette Compagnie comptait 52,068 assurés pour 347,119,300 marks de capitaux. Ces assurés pouvaient se subdiviser en quinze classes : fonctionnaires de l'Etat, de l'Eglise, de l'Instruction publique, de l'Administration communale, commerçants, industriels, personnes appartenant à l'industrie des transports, personnes sans profession déterminée, personnes appartenant à la profession médicale, aubergistes, fonctionnaires et employés de l'adminis-

tration des forêts, artistes, militaires, ingénieurs, ingénieurs civils et géomètres, domestiques, mineurs et préposés aux mines, hommes de lettres ; personnes n'appartenant à aucune de ces classes.

Il y a lieu d'estimer que, pour avoir la composition du groupe des assurés français, il suffit de retrancher de cette énumération la première et la huitième classe, c'est-à-dire celles des fonctionnaires. En France, le fonctionnaire compte sur sa retraite et ne se préoccupe pas assez de sa mort prématurée.

Dans quelles proportions figurent les autres classes ?

Les commerçants, dans le tableau des assurés de la *Gotha*, représentaient 17 0/0 du nombre total et ils avaient 30 0/0 du total des capitaux assurés, près de tiers. Les industriels figuraient pour un nombre presque égal, 15,57 0/0, mais ils avaient une part bien moindre de capitaux, 13,28 0/0.

Les médecins représentaient 403 0/0 du nombre total et 5 46 0/0 des capitaux. Les artistes ne donnaient que la moitié de ces proportions : les hommes de lettres étaient encore placés plus bas, 0 14 0/0 du nombre total et 0 24 0/0 du chiffre des capitaux.

En réalité, ce sont les commerçants et les industriels qui forment la classe la plus importante de nos assurés. L'assurance sur la vie leur rend de grands services ; elle vient parfois en aide à leur crédit. Leurs revenus sont, d'ailleurs, assez élevés pour leur permettre un prélèvement important. Ils connaissent, en outre, la puissance du hasard et ils sont amenés, par leurs opérations habituelles, à craindre ses attaques. De plus, l'instabilité de la fortune qu'ils constatent si souvent autour d'eux leur fait faire des réflexions salutaires qui les conduisent à la pratique des assurances sur la vie.

Les personnes qui exercent une profession libérale arrivent en seconde ligne. Celles-là comprennent que leur revenu est fragile et qu'il ne leur permet d'amasser un patrimoine qu'à la longue, au bout d'années nombreuses. Comment se promettre de vivre assez longtemps pour constituer avec les économies annuelles ce patrimoine nécessaire aux enfants, à la veuve ? L'assurance sur la vie donne seule le moyen de parer à ce danger et l'on comprend que les avocats, médecins, magistrats recherchent l'assurance en cas de décès.

Dans la classe des employés, nos Compagnies trouvent un appoint de clientèle. Mais il ne peut s'agir des employés de l'Etat, qui comptent trop exclusivement sur leurs pensions de retraite, négligeant l'autre côté de la question, celui qui intéresse directement les familles, c'est-à-dire la mort prématurée avant que les conditions de la retraite soient accomplies. C'est dans les employés du commerce et de l'industrie que nos Compagnies doivent chercher des clients ; mais il ne s'agit encore, dans les conditions générales de l'assurance sur la vie, fonctionnaires, que des employés à grands traitements.

Pour les petits employés comme pour les ouvriers des villes et des campagnes, l'assurance sur la vie semble un domaine fermé. Il faudrait peu de chose pour ouvrir les portes à deux battants. C'est là une conquête à faire et les Anglais l'ont tentée heureusement.

Il est vrai que l'Angleterre est le pays des tentatives économiques. L'Anglo-Saxon est tenace, patient et il ne recule pas devant les œuvres difficiles. L'assurance ouvrière, et nous entendons par là celle qui s'adresse aux travailleurs de toutes les classes modestes, présente de grandes difficultés, mais elles ne sont pas insurmontables. Nous avons entrepris nos lecteurs, à diverses reprises, des miracles de propagande accomplis par la Compagnie anglaise, la *Prudential*. Elle a près de 6 millions d'assurés. C'est presque toute la population ouvrière de l'Angleterre. Les primes sont hebdomadaires et c'est le jour de la paye que l'agent de la Compagnie vient frapper à la porte de l'ouvrier pour toucher les quelques pence ou le penny qui constituent sa prime.

Une de nos Compagnies, la *Métropole*, cherche en ce moment à imiter la *Prudential*. Nous lui souhaitons beaucoup de succès, mais l'œuvre est ardue, car elle ne peut s'accomplir qu'à l'aide du temps. La *Prudential* a débuté en 1854 et elle n'a pas réussi du premier coup.

Nous venons avec plaisir que d'autres Compagnies s'occupent de cette assurance spéciale. Une combinaison heureuse des trois assurances-vie, maladies et accidents — fournirait aux petits employés et aux ouvriers le vrai remède à une situation parfois difficile. Les utopistes ne pourraient plus se livrer, devant la réalité et le succès de cette expérience, à de vaines déclamations et à un appel de l'intervention gouvernementale.

Nous le répétons : l'œuvre est difficile, mais elle n'a rien d'impossible, et elle mérite de tenter une grande institution. L'exemple de l'Angleterre doit rassurer les esprits hésitants. C'est là du vrai socialisme, celui que tous les honnêtes gens doivent préconiser. Il s'agit de la liberté, sur l'épargne privée, et il met les

forces de la mutualité au service de situations véritablement intéressantes. Le moment est venu d'entrer dans cette voie, si nos Compagnies veulent enlever tout prétexte à l'intervention de l'Etat et aux déclamations des politiciens.

GAZETTE THÉÂTRALE

ENCORE ET TOUJOURS L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Un grave accident a eu lieu hier à la Comédie-Française. Un machiniste, nommé Vauvel, a été grièvement blessé en manœuvrant un décor ; il est tombé sur la scène et s'est fracturé la jambe droite. Son état nécessite les soins les plus immédiats ; aussi ses camarades le transportèrent-ils immédiatement à l'hôpital de la Charité. Arrivé là, on fit attendre longtemps le malheureux étendu sur son brancard, puis enfin, un infirmier vint lui dire qu'on ne pouvait pas le recevoir faute de place.

Volla un incident bien douloureux et bien regrettable. Comment ! l'Assistance publique qui reçoit plus de deux cent mille francs par an de la Comédie-Française, n'avait pas un lit à offrir à un employé de ce théâtre qui gémissait, tout mutilé, à la porte d'un de ses hospices ? Il y a là de l'incartie et de la cruauté de la part de l'Administration de l'Assistance publique.

Nous généralisons nos observations, ne voulant faire aucune personnalité.

Ce soir 100^e représentation de *Denise* à la Comédie-Française.

Un triste pendant à l'histoire de la pauvre Marguerite Priola.

Une jeune artiste de talent, Mlle Vinay, vient de mourir à Cette, tuée par les sifflets d'un public ignorant et cruel. Mlle Vinay n'avait que vingt-cinq ans. L'autre jour, bien qu'elle fût fatiguée et souffrante, elle voulut quand même faire son devoir ; elle fut impitoyablement sifflée.

Reentrée chez elle, folle de douleur, elle s'élança pour ne plus se relever.

Nous reviendrons très prochainement sur cette terrible mort.

Ce soir :

An Concert-Parisien, par extraordinaire, représentation classique : Mme Duparc chantera notamment *Ma Grand-Mère* et la *Réponse de l'Étudiant* ; Mme Damsy interprétera *Mme Grégoire*. Le spectacle sera terminé par *Monseigneur et Madame Denis*.

PREMIÈRES ET REPRISSES

Cette semaine :

Reprise de *Jean Baudry* à la Comédie-Française.

Première représentation d'*Un duel, s'il vous plaît*, de M. Fabrice Carré et Desvallières, à la Renaissance.

La semaine prochaine :

Aux Folies-Dramatiques, la *Fauvette du Temple*.

A l'Ambigu, le *Roi d'argent*.

Un mouvement d'argent s'est produit depuis quelques jours dans les théâtres.

A la Comédie Française, *Tartuffe* et *Antoinette Rigault* font 7,000 francs.

Au Gymnase, la *Doctoresse* fait 4,000 francs.

Au Vaudeville, les dix premières de *l'Age ingrat* ont produit une moyenne de 4,800 francs.

Enfin, laissons la parole au *Petit Poucet*, le dernier grand succès de la saison, à la Gaîté :

Dimanche, le *Petit Poucet* a produit : en matinée, 8,514 francs ; le soir, 9,416 francs. Total de la journée : 18,167 francs.

Joli chiffre, pour un début !

Le maestro Lecocq est en ce moment assez souffrant. Il a dû, ces jours derniers, subir l'opération d'un antrax, opération qui a très bien réussi.

Nous avons de meilleures nouvelles de la santé de M. Edmond Gondinet. La comédie *Un Parisien* entrera en répétition, au Théâtre-Français, aussitôt qu'auront été données les deux petites pièces en un acte de M. Théodore de Banville et de M. Eugène Morand.

M. Bouhy partira pour l'Amérique le 14 ou le 18 courant.

Le créateur de Dominguo dans *Paul et Virginie* est appelé à New-York pour l'organisation des classes de chant du nouveau Conservatoire que l'on y fonde. Il est également engagé pour une série de concerts classiques.

Il est probable que M. Bouhy donnera aussi là-bas quelques représentations.

En tout cas, il restera à New-York jusqu'au mois de juin 1886.

Maitre Ambros, l'opéra-comique de MM. Coppée, Dorchain et Wilder, a pour sujet un épisode de l'histoire de H. Ilande.

L'œuvre se passe à Amsterdam, vers 1649, époque à laquelle Guillaume II, comte de Nassau, prince d'Orange, était stathouder.

Le stathouder ne pouvait alors entrer dans la capitale avec une escorte. Guillaume voulait y pénétrer suivi d'une ar-

